

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 15 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 juin 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. BAYSSAC (qui a donné procuration à M. MAZODIER). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme FRANCO). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à M. RIBETTE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à Mme FLOUS).

Absent excusé : M. MAUBOULES.

A été nommée secrétaire : Mme AUCLAIR

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	28	32	

N°2021.06.17

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE COLLEGE DU BOIS D'AMOUR POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES SCOLAIRES ET DE SORTIES PEDAGOGIQUES

RAPPORTEUR : M. CHAVIGNE

Monsieur CHAVIGNE rappelle que le Conseil municipal accorde annuellement à la coopérative scolaire du collège du Bois d'amour, par le biais d'une convention triennale, une subvention de fonctionnement pour la participation de la Ville aux voyages et sorties pédagogiques organisés par l'établissement.

Il est proposé de reconduire la convention pour une durée de trois ans, soit du 01/09/2021 au 31/08/2024, par laquelle les deux communes de Billère et Lons s'engagent à :

- Retenir le principe d'une participation financière annuelle aux voyages et sorties pédagogiques organisés par le collège du Bois d'Amour, évaluée au vu du bilan de l'utilisation des crédits de l'année précédente.
- Convenir de verser ces subventions en début d'année scolaire.
- Mettre en place une procédure unique pour l'attribution d'aide aux familles en difficultés en coordonnant les interventions du collège et des Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

DE RECONDUIRE la convention avec le collège du Bois d'Amour pour une durée de trois ans, soit du 01/09/2021 au 31/08/2024 ;

D'ACCORDER au collège du Bois d'Amour une subvention de 1 650 € pour l'année scolaire 2021/2022;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Principal du Collège et le Maire de Lons la convention réglant les modalités d'intervention des deux communes aux voyages scolaires et sorties pédagogiques organisés par le Collège.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau